

Décision du 18 avril 2019 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des départements et territoires d'Outre-Mer.

NOR : JUST1912193S

Décide :


Article 1 : La répartition des présidences des CHSCT pour le mandat 2019- 2020 dans les départements et territoires d'Outre-Mer est arrêtée comme suit :

DOM-TOM	Direction	Fonction
Guadeloupe	AP	Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Baie-Mahault
Martinique	AP	Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Ducos
Guyane	AP	Directeur fonctionnel du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Guyane
Réunion	PJJ	Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Réunion
Mayotte	AP	Chef d'établissement du centre pénitentiaire de Majicavo
Polynésie	PJJ	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Polynésie
Nouvelle Calédonie	SJ	Présidente par intérim puis président du tribunal de première instance de Nouméa

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait, le **18 AVR. 2019**

La secrétaire générale,


Véronique MALBEC